

État des lieux sur la connaissance des obligations légales en matière d'accessibilité numérique en France

19 mai 2022



Table des matières

Table des matières	2
Introduction.....	3
Objectifs de la présente étude	3
Rappel du cadre légal en France	3
Quels sont les organismes concernés par la loi ?.....	3
Pour quels types de supports ?	3
Quelles règles/normes doivent être suivies ?	3
Que doivent produire les organismes soumis à obligations légales ?	4
À défaut, quelles sont les sanctions prévues ?	4
Et à l'avenir ?	4
L'étude 2021 de la Fédération des Aveugles de France	5
Un échantillon de 1400 sites web	5
Remerciements	6
Résumé des résultats de l'étude	7
Les résultats pour les sites publics	7
Les résultats pour les sites privés.....	11
Conclusion de l'étude	12
Annexes – détails des résultats	14
Institutions publiques nationales	14
Services déconcentrés de l'État.....	14
Collectivités territoriales	15
Autres collectivités territoriales	15
Fonction publique hospitalière	16
Universités.....	16
Acteurs territoriaux du Handicap	16
Autres établissements publics.....	16
Entreprises du CAC40	17
500 plus grandes entreprises de France (hors CAC40)	17
Contact	17

Introduction

Depuis la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 *pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées* et son [article 47 relatif à l'accessibilité des services de communication au public en ligne](#), l'**accessibilité numérique** est devenue une obligation en France.

En 2014 l'association BrailleNet publiait l'étude "Ce que les sites publics nous disent de leur accessibilité", en dressant un premier inventaire en matière d'accessibilité numérique des sites web publics français.

L'étude portait sur un échantillon de plus de 600 sites et consistait à les interroger sur leur capacité à produire l'attestation de conformité réglementaire sur leur niveau d'accessibilité exigée par le législateur.

Le résultat général montrait alors que **seuls 3,7% des sites (22 sites sur 602) avaient publié une attestation de conformité** en bonne et due forme.

Objectifs de la présente étude

Les chiffres issus de l'étude de BrailleNet sont encore utilisés aujourd'hui, aucun autre inventaire indicatif n'ayant été réalisé, à notre connaissance, depuis 2014.

D'importantes évolutions du cadre légal français sont depuis intervenues, ce qui rend ces chiffres obsolètes et moins représentatifs des évolutions du cadre légal actuel.

La Fédération des Aveugles de France a donc décidé de produire une nouvelle étude d'ampleur visant à obtenir une **photographie actualisée** de l'état de la **connaissance des obligations légales en matière d'accessibilité numérique par les organismes qui y sont soumis**, tout en s'inscrivant dans la continuité du travail pionnier publié par l'association BrailleNet.

Pour une meilleure compréhension du lecteur sur les enjeux mis en avant, nous souhaitons lui rappeler le contexte légal français dans lequel s'inscrit la présente étude avant d'en présenter le cadre général, la méthode de travail et les limites.

Rappel du cadre légal en France

Quels sont les organismes concernés par la loi ?

Elle s'applique désormais aux personnes morales de droit public, aux personnes morales de droit privé déléataires d'une mission de service public ainsi qu'aux personnes morales de droit privé (entreprises avec un seuil de chiffre d'affaire annuel de 250 millions d'euros réalisé en France).

Pour quels types de supports ?

La loi concerne les services de communication au public en ligne des organismes visés par l'obligation légale. Il s'agit, entre autres choses, des sites internet, intranet, extranet, des progiciels, des applications mobiles et du mobilier urbain numérique.

Quelles règles/normes doivent être suivies ?

Pour les services publics, en France, le [Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité \(RGAA\)](#) permet de mesurer la conformité à la norme européenne en vigueur.

Contrairement aux structures publiques ou agissant en leurs noms, les structures privées ne sont pas tenues de se référer au RGAA mais peuvent prendre comme base de référence technique la [norme européenne](#) ou les [recommandations internationales du W3C](#).

Que doivent produire les organismes soumis à obligations légales ?

Ils doivent publier une [déclaration d'accessibilité](#) et élaborer [un schéma pluriannuel de mise en œuvre de l'accessibilité](#).

La page d'accueil de tout service de communication au public en ligne doit également comporter [une mention clairement visible précisant s'il est ou non conforme aux règles d'accessibilité](#).

A screenshot of a website footer. It features a horizontal bar with a light gray background and a thin border. Inside the bar, the text 'Plan du site | Accessibilité : totalement conforme |' is displayed in a dark gray font. The text is centered and separated by vertical bars.

Figure 1. La mention "Accessibilité : totalement conforme" est affichée dans le pied de page du site.

À défaut, quelles sont les sanctions prévues ?

Des sanctions administratives peuvent être prononcées contre chaque service de communication en ligne en cas de manquement aux obligations légales. Sur saisine du Ministre en charge des personnes handicapées, un service encourt jusqu'à 20.000 euros d'amende par application, site internet... ne respectant pas ces exigences.

Et à l'avenir ?

De nouvelles dispositions, issues de la transposition en droit national de l'[Acte Européen d'Accessibilité](#), concerneront prochainement l'ensemble des services numériques privés, quel que soit le chiffre d'affaire réalisé.

L'étude 2021 de la Fédération des Aveugles de France

Intitulé "État des lieux sur la connaissance des obligations légales en matière d'accessibilité numérique en France", l'étude portée par la Fédération des Aveugles de France se veut très claire dans les objectifs poursuivis : fournir une **vue du niveau de connaissances des obligations légales** en matière d'accessibilité numérique par les organismes visés par la loi, qui soit **récente** et portant sur un **échantillon important de sites web**.

Pour ce faire, nous avons choisi de recenser la présence d'éléments exigés par la loi et devant figurer obligatoirement sur le site web, à savoir :

- une déclaration d'accessibilité récente, ayant une présentation telle que décrite dans le RGAA ;
- une mention visible sur le niveau de conformité sur la page d'accueil ("Accessibilité : totalement conforme", "Accessibilité : partiellement conforme", "Accessibilité : non conforme" ou toute formulation permettant une compréhension sans ambiguïté du niveau).

Important : cette étude ne porte que sur les éléments déclarés par les organismes.

Elle **ne présage en rien du degré d'accessibilité réel**, notamment dans les parcours des utilisateurs sur ces sites et services en ligne.

Note 1 : le recensement de schémas pluriannuels n'a pas été retenu dans la mesure où le temps imparti à l'analyse ne permettait pas de traiter efficacement la présence et la pertinence du contenu de ces schémas.

Note 2 : l'étude ne porte que sur des sites web.

Un échantillon de 1400 sites web

L'échantillon constitué de 1400 sites web se compose de 70 % de sites publics et de 30 % de sites privés, sites qui ont fait l'objet de nos analyses entre avril et novembre 2021.

Les sites publics

Les 985 sites web publics testés ont été répartis dans les catégories suivantes :

- **Institutions publiques nationales** (Ministères, juridictions, sites publics importants) : 72 sites
- **Services déconcentrés de l'État** (Préfectures, Agences Régionales de Santé (ARS), académies) : 159 sites
- **Collectivité territoriales** (Conseils régionaux et départementaux, Communautés de communes, d'agglomérations, urbaines et les 10 villes les plus peuplées de France) : 234 sites
- **Autres collectivités territoriales** (Villes de France les plus peuplées (hors top 10), les villes/villages avec le label "Villes Internet 2021" de 1@ à 5@) : 299 sites
- **Fonction publique hospitalière** (Centres Hospitaliers Universitaires et Régionaux) : 30 sites
- **Universités** : 59 sites
- **Acteurs territoriaux du Handicap** (Maison Départementale des personnes Handicapées) : 91 sites
- **Autres établissements publics** (Les parcs et les musées nationaux) : 31 sites
- **Divers** : 10 sites

Principales sources :

- Étude CERTAM "[Accessibilité numérique : la consternante apathie de nombreux organismes publics \(2\)](#)"
- [Annuaire service-public](#)
- [Palmarès du label Villes Internet 2021](#)
- [Wikipédia](#)

Les sites privés

Les 415 sites web privés ont été répartis dans les catégories suivantes :

- **CAC 40** : 57 sites
- **500 plus grandes entreprises en chiffre d'affaire** (hors CAC 40) : 358 sites

Note 1 : plusieurs sites web ont pu être associés à un organisme du CAC40 (par exemple .fr et .com)

Note 2 : tous les organismes figurant dans la liste des 500 plus grandes entreprises ne possédaient pas un site web disponible au moment du recensement.

Principales sources :

- [Liste des sites du CAC40](#)
- [Liste des 500 plus grandes entreprises de France](#)

Remerciements

Nous tenons à remercier chaleureusement Manuel Pereira et Christian Volle (CERTAM / AVH), Christian Lainé (ANMCGA), Thibaut de Martimprey (APIDV) qui ont contribué au lancement de cette étude en participant aux recensements initiaux ainsi que Clément Gass, statisticien, pour sa disponibilité et la pertinence de son analyse.

Résumé des résultats de l'étude

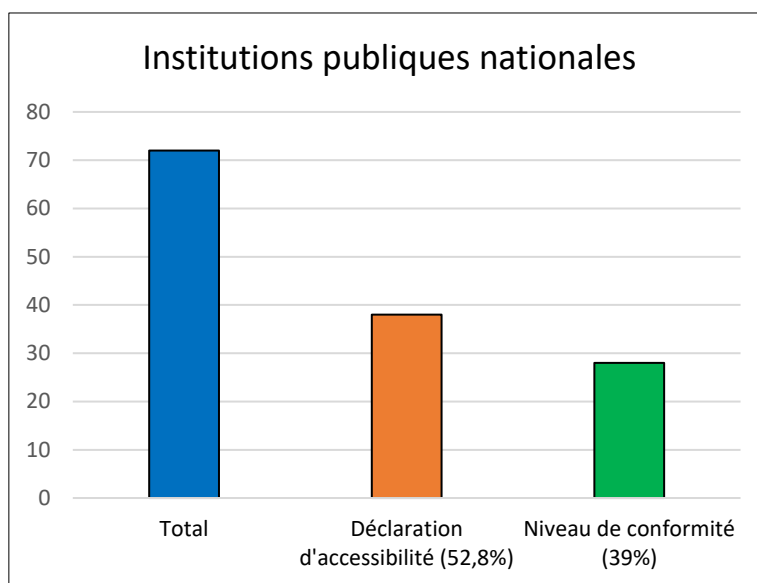
Les résultats pour les sites publics

Les résultats complets sont disponibles en annexe.

1. Institutions publiques nationales (72 sites)

Pour les ministères, juridictions, sites publics importants, **52,8%** d'entre eux ont produit une déclaration d'accessibilité et **39%** un lien du niveau de conformité sur la page d'accueil.

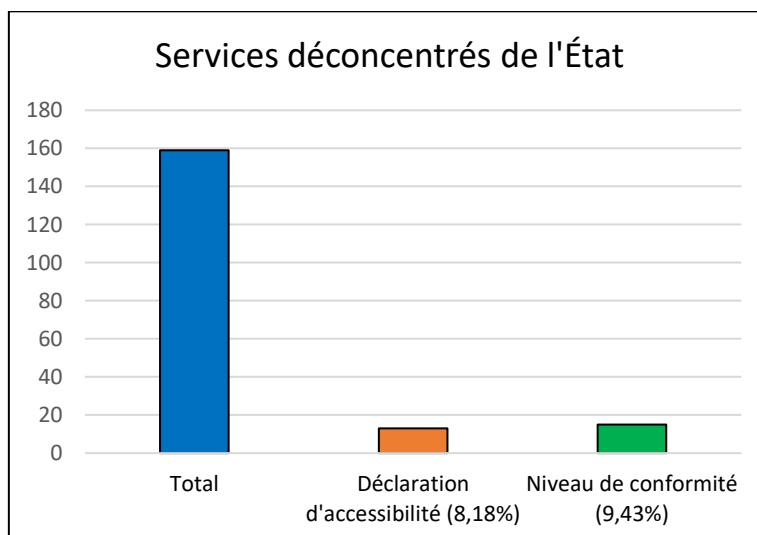
Exemples de sites qui ont produit à la fois une déclaration de conformité et une indication du niveau de conformité sur la page d'accueil : Élysée, Assurance maladie, Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, Agence nationale des titres sécurisés, Place de l'emploi public, service-public.



2. Services déconcentrés de l'État (159 sites)

Pour les préfetures, Agences Régionales de Santé (ARS), académies, 8,18% d'entre elles ont produit une déclaration d'accessibilité et 9,43% un lien du niveau de conformité sur la page d'accueil.

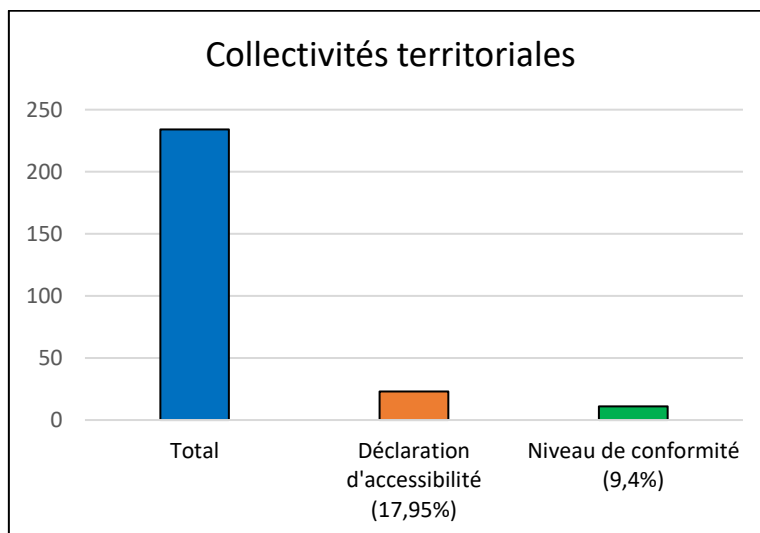
Exemples de sites qui ont produit à la fois une déclaration de conformité et une indication du niveau de conformité sur la page d'accueil : Académie de Normandie, Académie de Nouvelle-Aquitaine, Académie Provence Alpes Côte d'Azur.



3. Collectivités territoriales (234 sites)

Pour les Conseils régionaux et départementaux, les Communautés de communes, d'agglomérations, urbaines et les 10 villes les plus peuplées de France, **17,95%** d'entre eux ont produit une déclaration d'accessibilité et **9,4%** un lien du niveau de conformité sur la page d'accueil.

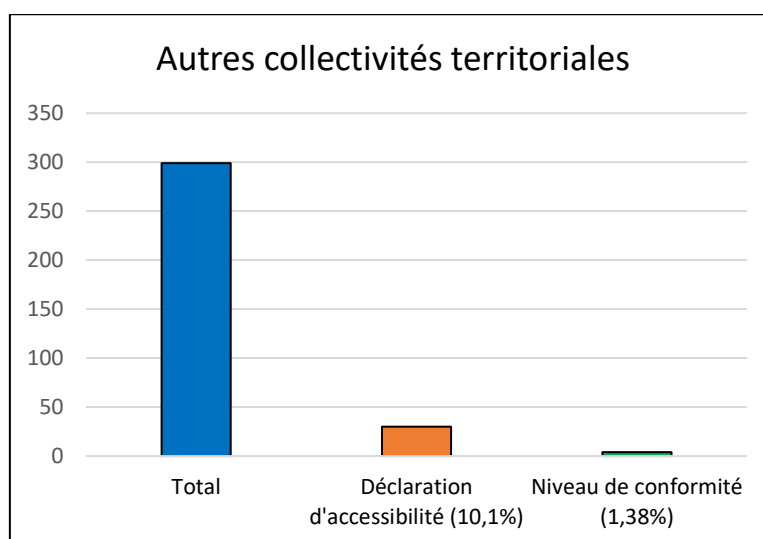
Exemples de sites qui ont produit à la fois une déclaration de conformité et une indication du niveau de conformité sur la page d'accueil : Ville de Toulouse, Ville de Strasbourg, Conseil Régional de Bretagne, Conseil Départemental du Gers, Communauté d'agglomération du Pays Basque.



4. Autres collectivités territoriales (299 sites)

Pour les villes de France les plus peuplées (hors top 10), les villes/villages avec le label "Villes Internet 2021" de 1@ à 5@, **10,1%** d'entre eux ont produit une déclaration d'accessibilité et **1,38%** un lien du niveau de conformité sur la page d'accueil.

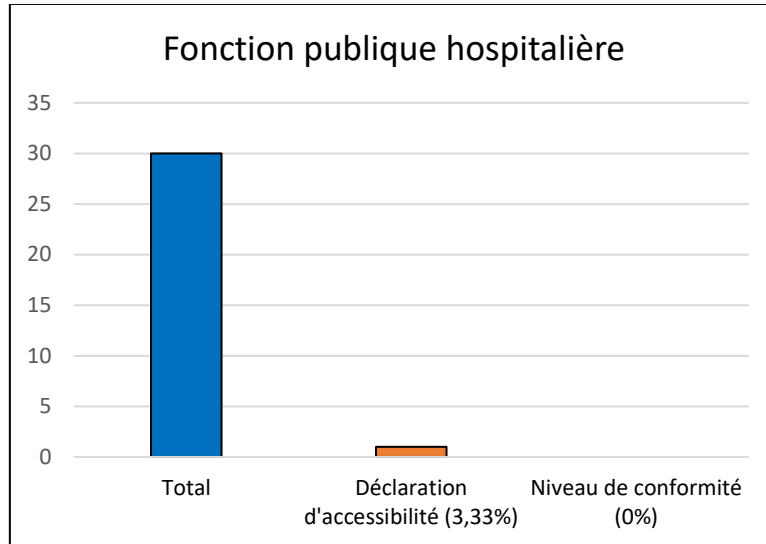
Exemples de sites qui ont produit à la fois une déclaration de conformité et une indication du niveau de conformité sur la page d'accueil : Ville de Brest, ville Asnières sur Seine, ville de Vénissieux.



5. Fonction publique hospitalière (30 sites)

Pour les Centres Hospitaliers Universitaires et Régionaux, **3,33%** d'entre eux ont produit une déclaration d'accessibilité et **aucun** n'affiche un lien du niveau de conformité sur la page d'accueil.

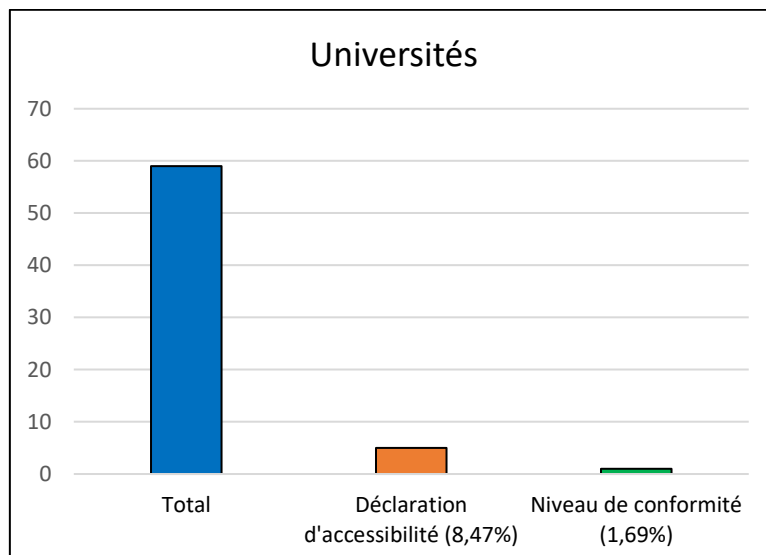
Exemples de sites qui ont produit à la fois une déclaration de conformité et une indication du niveau de conformité sur la page d'accueil : aucun.



6. Universités (59 sites)

Pour les Universités, **8,47%** d'entre elles ont produit une déclaration d'accessibilité et **1,69%** un lien du niveau de conformité sur la page d'accueil.

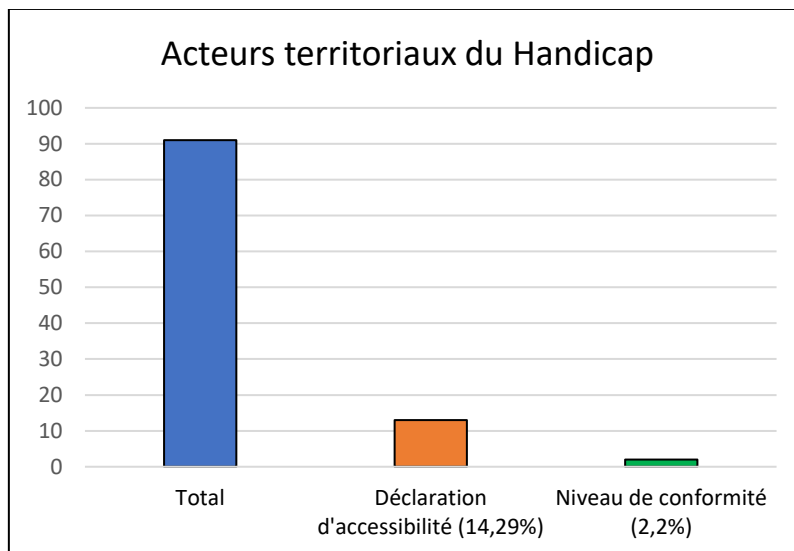
Exemples de sites qui ont produit à la fois une déclaration de conformité et une indication du niveau de conformité sur la page d'accueil : Université d'Orléans.



7. Acteurs territoriaux du Handicap (91 sites)

Pour les Maison Départementale des personnes Handicapées, **14,29%** d'entre elles ont produit une déclaration d'accessibilité et **2,2%** un lien du niveau de conformité sur la page d'accueil.

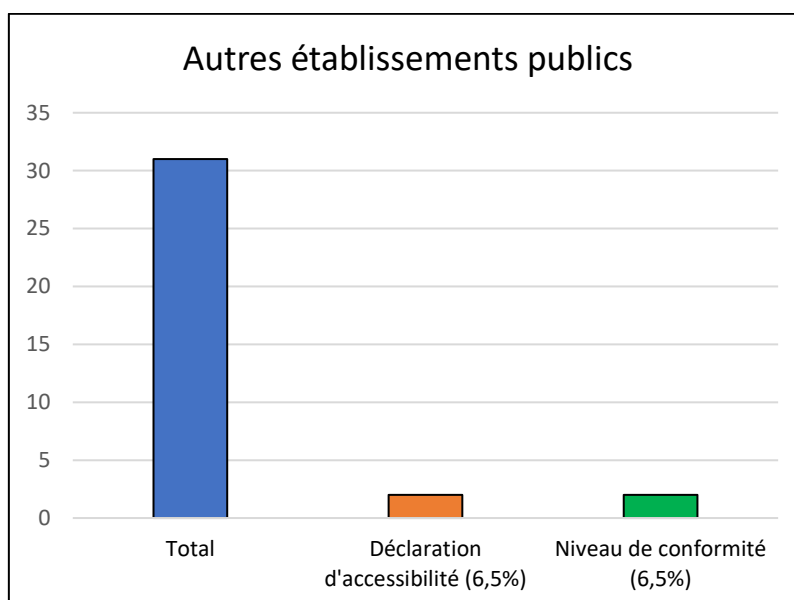
Exemples de sites qui ont produit à la fois une déclaration de conformité et une indication du niveau de conformité sur la page d'accueil : MDPH de la Creuse, MDPH de la Meuse.



8. Autres établissements publics (31 sites)

Pour les parcs et les musées nationaux, **6,5%** d'entre eux ont produit une déclaration d'accessibilité et **6,5%** un lien du niveau de conformité sur la page d'accueil.

Exemples de sites qui ont produit à la fois une déclaration de conformité et une indication du niveau de conformité sur la page d'accueil : Musée du Louvre.



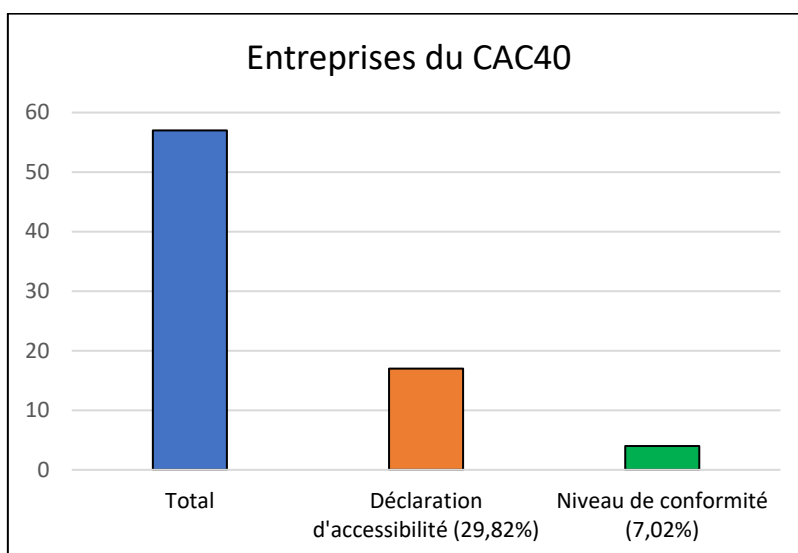
Les résultats pour les sites privés

Les résultats complets sont disponibles en annexe.

1. Entreprises du CAC40 (57 sites)

Pour les sites du CAC40, **29,82%** d'entre eux ont produit une déclaration d'accessibilité et **7,02%** un lien du niveau de conformité sur la page d'accueil.

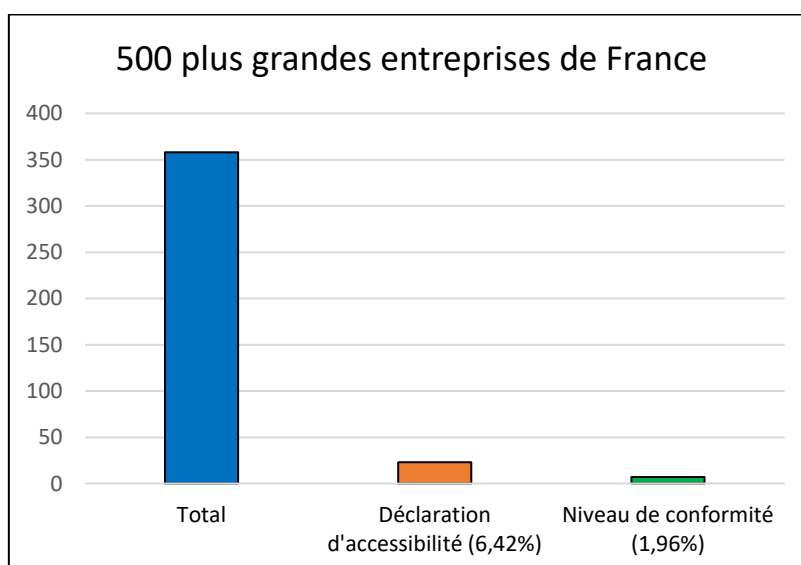
Exemples de sites qui ont produit à la fois une déclaration de conformité et une indication du niveau de conformité sur la page d'accueil : BNP Paribas, Sanofi, Société Générale, Thalès.



2. Autres grandes entreprises de France (358 sites)

Pour les sites des 500 plus grandes entreprises de France, **6,42%** d'entre eux ont produit une déclaration d'accessibilité et **1,96%** un lien du niveau de conformité sur la page d'accueil.

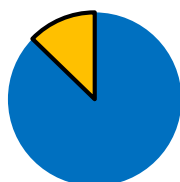
Exemples de sites qui ont produit à la fois une déclaration de conformité et une indication du niveau de conformité sur la page d'accueil : Accor, EDF, Groupe Canal+ SA, Microsoft.



Conclusion de l'étude

Comme nous avons pu le voir dans le cadre de cette étude, seuls **14,6% des sites publics sur les 985 testés** ont produit une déclaration d'accessibilité alors que seuls **7,5% d'entre eux** affichent un lien sur le niveau de conformité sur la page d'accueil.

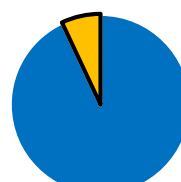
Présence d'une déclaration
d'accessibilité



■ Total

■ Déclaration d'accessibilité (14,6%)

Présence du niveau de
conformité



■ Total

■ Indications du niveau de conformité (7,5%)

Pour mesurer l'évolution de la prise en compte des obligations légales depuis 2014, nous avons comparé les résultats des sites présents et communs aux deux échantillons (celui de BrailleNet et celui de la Fédération en 2021).

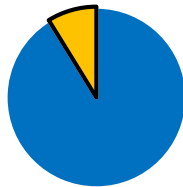
Nous avons ainsi dégagé 38 sites communs aux deux études relevant de la "Sphère de l'État" et 99 sites communs relevant des collectivités territoriales "Conseils généraux/départementaux" :

- En 2014, **15,8%** des 38 sites relevant de la sphère de l'État avaient produit une attestation de conformité au RGAA. Aujourd'hui, il n'y a encore que **50%** de ces 38 sites qui ont produit une déclaration d'accessibilité fin 2021 ;
- En 2014, **4%** des 99 sites relevant des collectivités territoriales avaient produit une attestation de conformité au RGAA. Fin 2021, seuls **23,2%** de ces mêmes sites ont produit une déclaration d'accessibilité.

Là où en 2014 l'Association BrailleNet affichait un pourcentage de **3,7%** de sites publiant une attestation de conformité au RGAA, en 2021, ce sont seulement **14,6% des sites publics qui publient une déclaration d'accessibilité**.

En second lieu, le bilan des résultats pour les sites privés montre que **9,6% des 415 sites testés** ont produit une déclaration d'accessibilité alors que seuls **2,7% d'entre eux** affichaient un lien sur le niveau de conformité sur la page d'accueil.

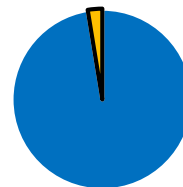
Présence d'une déclaration d'accessibilité



■ Total

■ Déclaration d'accessibilité (9,6%)

Présence du niveau de conformité



■ Total

■ Indications du niveau de conformité (2,7%)

Les sites privés **ne semblent pas connaître leurs obligations en matière d'accessibilité numérique.**

En tout état de cause, nous notons que la taille des organismes semble influencer sur l'application des obligations déclaratives :

- parmi les collectivités territoriales, les conseils régionaux et départementaux sont "meilleurs élèves" ;
- la présence d'une déclaration d'accessibilité est plus fréquente pour les entreprises du CAC 40 que pour les autres ;
- la première moitié du classement des grandes entreprises concentre à elle seule les trois quarts des déclarations d'accessibilité que nous avons pu recenser.

Malgré une légère progression, et sans même présager de l'accessibilité effective des sites testés, **les résultats de notre étude s'avèrent être particulièrement décevants au regard des obligations déclaratives fixées par la loi du 11 février 2005.**

En effet, sur l'ensemble des sites présentant une indication sur leur niveau de conformité en page d'accueil :

- 5,4% des sites publics se déclarent totalement conformes, 63,5% se déclarent partiellement conformes et 31,1% se déclarent non conformes ;
- 9,1% des sites privés se déclarent totalement conformes, 54,54% se déclarent partiellement conformes et 36,36% se déclarent non conformes

On peut donc faire le constat que malgré les obligations posées par la loi, nous sommes encore très loin de l'accessibilité pleine et entière exigée par le législateur. De plus, la très grande majorité des mentions de conformité affichent "partiellement accessible", ce qui en réalité n'implique en aucun cas que ces sites soient utilisables par l'ensemble des publics en situation de handicap.

Il reste donc beaucoup à faire au Web français pour permettre l'accessibilité numérique pour tous et en tout premier lieu, le respect de la loi. C'est aujourd'hui une condition essentielle pour l'accès à l'information, aux démarches administratives, à la formation, à l'emploi, aux loisirs, aux achats... c'est à dire pouvoir mener une vie de citoyens et d'acteurs pleine et entière dans la société du 21^{ème} siècle en France.

Annexes – détails des résultats

Institutions publiques nationales

Ministères, juridictions, sites publics importants

Catégories des organismes testés	Nombre d'organismes	Lien niveau de conformité sur la page d'accueil	%	Déclarations d'accessibilité	%
Étude CERTAM	20	12	60	12	60
Ministères	13	6	46,15	9	69,23
Institutions et juridictions	8	0	0	2	25
Sites publics importants	31	10	32,26	15	48,39
Global	72	28	39	38	52,8

Liste des organismes ayant produit à la fois une déclaration d'accessibilité ainsi qu'un lien sur le niveau de conformité sur la page d'accueil (2021) : Service d'Information du Gouvernement (SIG), Caisse des dépôts et Consignations, Caisse des dépôts retraites, Ministère de la Culture, Élysée, Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, Direction Interministérielle du Numérique, Assurance Maladie (ameli), Ministère de la Transformation et de la Fonction Publique, Légifrance, antidiscriminations, Ministère de la Transition écologique, Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, Ministère des Solidarités et de la Santé, Ministère de la mer, impots.gouv, Agence nationale des titres sécurisés, Place de l'emploi public, Vie Publique, Service-public.fr, Pôle-Emploi, Direction de l'information légale et administrative, Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).

Note : pour la totalité des organismes (28) affichant un lien sur leur niveau de conformité, la répartition est la suivante pour cette catégorie : 10,71% déclarent un niveau "Totalelement conforme", 42,85% déclarent un niveau "Partiellement conforme" et "46,42% déclarent un niveau "Non conforme".

Services déconcentrés de l'État

Préfectures, Agences Régionales de Santé (ARS), Académies

Catégories des organismes testés	Nombre d'organismes	Lien niveau de conformité sur la page d'accueil	%	Déclarations d'accessibilité	%
Préfectures	107	0	0	0	0
ARS	19	0	0	0	0
Académies	33	15	45,45	13	39,39
Global	159	15	9,43	13	8,18

Liste des organismes ayant produit à la fois une déclaration d'accessibilité ainsi qu'un lien sur le niveau de conformité sur la page d'accueil (2021) : Rectorat de région académique - Auvergne Rhône-Alpes, Rectorat de région académique – Bretagne, Rectorat de région académique - Centre-Val de Loire, Rectorat de région académique – Normandie, Rectorat de région académique - Nouvelle Aquitaine, Rectorat de région académique - Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rectorat - Académie de Dijon, Rectorat - Académie de Martinique, Rectorat - Académie de Nice, Rectorat - Académie de Reims, Rectorat - Académie de Toulouse, Rectorat - Académie de Versailles.

Note : pour la totalité des organismes (15) affichant un lien sur leur niveau de conformité, la répartition est la suivante pour cette catégorie : aucun ne déclare un niveau "Totalelement conforme", 93,33% déclarent un niveau "Partiellement conforme" et "6,66% déclarent un niveau "Non conforme".

Collectivités territoriales

Conseils régionaux et départementaux, Communautés de communes (CC), d'agglomérations (CA), urbaines(CU) d'au moins 100000 habitants et les 10 villes les plus peuplées de France

Catégories des organismes testés	Nombre d'organismes	Lien niveau de conformité sur la page d'accueil	%	Déclarations d'accessibilité	%
Top 10 villes de France les plus peuplées	10	2	20	2	20
CA, CC, CU	109	5	4,59	12	11,01
Conseils régionaux	17	4	23,5	5	29,4
Conseils départementaux	98	11	11,2	23	23,5
Global	234	22	9,4	42	17,95

Liste des organismes ayant produit à la fois une déclaration d'accessibilité ainsi qu'un lien sur le niveau conformité sur la page d'accueil (2021) : Ville de Toulouse, Ville de Strasbourg, Saint-Brieuc Armor Agglomération, Le Grand Périgueux, Toulouse Métropole, Communauté d'agglomération du Pays Basque, Communauté d'agglomération Melun Val de Seine, Conseil régional de Bretagne, Conseil régional d'Île-de-France, Conseil régional du Pays de la Loire, Conseil départemental du Calvados, Conseil départemental des Côtes-d'Armor, Conseil départemental de la Dordogne, Conseil départemental du Gers, Conseil départemental de la Gironde, Conseil départemental de la Loire-Atlantique, Conseil départemental du Maine-et-Loire, Conseil départemental de la Meuse, Conseil départemental de l'Oise, Conseil départemental du Var.

Note : pour la totalité des organismes (22) affichant un lien sur leur niveau de conformité, la répartition est la suivante pour cette catégorie : 4,54% déclarent un niveau "Totalelement conforme", 68,18% déclarent un niveau "Partiellement conforme" et "27,27% déclarent un niveau "Non conforme".

Autres collectivités territoriales

Villes de France les plus peuplées, les villes/villages du label "Villes Internet 2021" de 1@ à 5@

Catégories des organismes testés	Nombre d'organismes	Lien niveau de conformité sur la page d'accueil	%	Déclarations d'accessibilité	%
Villes de France les plus peuplées	84	3	3,6	14	16,6
Label "Villes Internet" palmarès 2021	215	1	0,45	16	7,45
Global	299	4	1,38	42	10,1

Liste des organismes ayant produit à la fois une déclaration d'accessibilité ainsi qu'un lien sur le niveau conformité sur la page d'accueil (2021) : Ville de Brest, ville d'Asnières sur Seine, Ville de Vénissieux, Ville de Satolas-et-Bonce (Isère).

Note : pour la totalité des organismes (4) affichant un lien sur leur niveau de conformité, la répartition est la suivante pour cette catégorie : aucun ne déclare un niveau "Totalelement conforme", 50% déclarent un niveau "Partiellement conforme" et 50% déclarent un niveau "Non conforme".

Fonction publique hospitalière

Centres Hospitaliers Universitaires et Régionaux (CHU/CHR)

Catégories des organismes testés	Nombre d'organismes	Lien niveau de conformité sur la page d'accueil	%	Déclarations d'accessibilité	%
CHU et CHR	30	0	0	1	3,33

Liste des organismes ayant produit à la fois une déclaration d'accessibilité ainsi qu'un lien sur le niveau conformité sur la page d'accueil (2021) : aucun.

Universités

Plus de 1328000 étudiants inscrits

Catégories des organismes testés	Nombre d'organismes	Lien niveau de conformité sur la page d'accueil	%	Déclarations d'accessibilité	%
Universités	59	1	1,69	5	8,47

Liste des organismes ayant produit à la fois une déclaration d'accessibilité ainsi qu'un lien sur le niveau conformité sur la page d'accueil (2021) : Université d'Orléans.

Note : pour l'organisme affichant un lien sur son niveau de conformité, le niveau déclaré est "Partiellement conforme".

Acteurs territoriaux du Handicap

Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH)

Catégories des organismes testés	Nombre d'organismes	Lien niveau de conformité sur la page d'accueil	%	Déclarations d'accessibilité	%
MDPH	91	2	2,2	13	14,29

Liste des organismes ayant produit à la fois une déclaration d'accessibilité ainsi qu'un lien sur le niveau conformité sur la page d'accueil (2021) : MDPH de la Meuse.

Note : pour la totalité des organismes (2) affichant un lien sur leur niveau de conformité, la répartition est la suivante pour cette catégorie : 50% déclarent un niveau "Partiellement conforme" et 50% déclarent un niveau "Non conforme".

Autres établissements publics

Parcs et musées nationaux

Catégories des organismes testés	Nombre d'organismes	Lien niveau de conformité sur la page d'accueil	%	Déclarations d'accessibilité	%
Parcs nationaux	11	0	0	0	0
Musées nationaux	20	2	10	2	10
Global	31	2	6,5	2	6,5

Liste des organismes ayant produit à la fois une déclaration d'accessibilité ainsi qu'un lien sur le niveau conformité sur la page d'accueil (2021) : Musée du Louvre.

Note : pour la totalité des organismes (2) affichant un lien sur leur niveau de conformité, la répartition est la suivante pour cette catégorie : 100% déclarent un niveau "Partiellement conforme".

Entreprises du CAC40

Catégories des organismes testés	Nombre d'organismes	Lien niveau de conformité sur la page d'accueil	%	Déclarations d'accessibilité	%
CAC40	57	4	7,02	17	29,82

Liste des organismes ayant produit à la fois une déclaration d'accessibilité ainsi qu'un lien sur le niveau de conformité sur la page d'accueil (2021) : BNP Paribas (group.bnpparibas), Sanofi (sanofi.com/fr), Société Générale (societegenerale.com/fr), Thalès (thalesgroup.com/fr).

Note : pour la totalité des organismes (4) affichant un lien sur leur niveau de conformité, la répartition est la suivante pour cette catégorie : aucun ne déclare un niveau "Totalement conforme", 75% déclarent un niveau "Partiellement conforme" et 25% déclarent un niveau "Non conforme".

500 plus grandes entreprises de France (hors CAC40)

Chiffre d'affaire réalisé en 2019, allant de 739 millions à 65 milliards d'euros

Catégories des organismes testés	Nombre d'organismes	Lien niveau de conformité sur la page d'accueil	%	Déclarations d'accessibilité	%
Entreprises (hors CAC40)	358	7	1,96	23	6,42

Liste des organismes ayant produit à la fois une déclaration d'accessibilité ainsi qu'un lien sur le niveau de conformité sur la page d'accueil (2021) : Électricité de France, SNCF Réseau, Naval Group, Microsoft France, Groupe Canal+ SA, Euro-information européenne de traitement de l'information, Accor.

Note : pour la totalité des organismes (4) affichant un lien sur leur niveau de conformité, la répartition est la suivante pour cette catégorie : 14,28% déclarent un niveau "Totalement conforme", 42,85% déclarent un niveau "Partiellement conforme" et 42,85% déclarent un niveau "Non conforme".

Contact

Pour toute demande concernant cette étude, veuillez contacter Denis BOULAY, chargé du pôle accessibilité numérique de la Fédération des Aveugles de France.

Téléphone : 01 44 42 91 98

Courriel : d.boulay@aveuglesdefrance.org